

DL-20240606-11

Date de la convocation : **27 mai 2024**
Membres en exercice : **29**
Présents : **19**
Excusés : 5
Procurations : 6
Suffrages exprimés : 25
Abstention : 0
Vote à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-de-la-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Monique Corbière-Fauvel, Fabienne Ménard, Anne Dubier, Marie-Claire Malroux, Catherine Rabou, Laurence Senegas, Anne Sourdin
MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Denis Maffre, Olivier-Bernard Habermeyer, Marc Miralès, Yves Le Poec, Alain Soriano, Christophe Testas

Représentés :

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Pierre Boucabeille
Mme Colette Barsalou par Mme Marie-Claire Malroux
Mme Marie-Corinne Fortin par Mme Fabienne Ménard
Mme Nadia Ould-Amer par Mme Eva Géraud
Mme Dany Portes par M. Alain Soriano
M. Laurent Vandendriessche par Mme Catherine Rabou

Modification des statuts du SMIX – Ajout de la commune de Brassac

Vu la délibération du SMIX en date du 7/12/2023 acceptant l'adhésion de la commune de Brassac au sein du SMIX, il convient de mettre à jour l'article 1 des statuts du syndicat portant composition du SMIX, par adjonction de cette commune à la liste des collectivités membres.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix,**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 081-258100932-20240606-2024DSTATBRAS-DE

S²LOW

- **APPROUVE** la modification des statuts et ajoute la membres du SMIX ;
- **DIT** que l'article 1 des statuts est modifié en conséquence.

Fait et délibéré le 6 juin 2024

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>